REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 6 décembre 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué du département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Grèves chez Smood: les autorités lancent une procédure de conciliation

Face au conflit social qui oppose depuis début novembre des livreurs à la plateforme de livraison Smood, le département de l'économie et de l'emploi (DEE) a saisi la Chambre des relations collectives de travail (CRCT).

Des livreurs et des livreuses de l'entreprise Smood ont entamé, au début du mois de novembre 2021, un mouvement de grève dans plusieurs cantons romands. Le mouvement s'est également étendu à Genève, où se trouve le siège de l'entreprise. En fin de semaine dernière, de nouvelles actions du personnel ont eu lieu.

Alors que le conflit se prolonge, le département de l'économie et de l'emploi (DEE) a décidé de saisir la Chambre des relations collectives de travail (CRCT). La démarche s'inscrit dans un contexte où les parties ne parviennent à s'accorder sur un protocole de négociation. Son objectif est d'engager une procédure de conciliation.

La CRCT offre en effet un cadre institutionnel et un accompagnement propres à faciliter les discussions, dans l'objectif de parvenir à un accord. La procédure de conciliation nécessitant un climat de confiance et apaisé, il ne sera fait aucun autre commentaire.